

Les Cheminots du Matériel pris en otage par l'UTP !



Provocation de l'UTP (Union des Transports Publics), la Convention Collective proposée à ce jour est inférieure au décret-socle !

Axes revendicatifs UNSA :

Pour le maintien des EVS et de vos conditions de travail, la zone de résidence étendue à 50 km doit être maintenue à la zone normale d'emploi à 0 Km, ce point est très impactant sur les revenus des agents.

La notion des Repos Périodiques doubles le samedi / dimanche doit être la règle.

La qualification de travailleur de nuit (pénibilité) doit être à minima alignée à 270 heures (code du travail)

La programmation des périodes d'astreinte doit être programmée 8 semaines à l'avance, sans péjorer les jours d'absences.

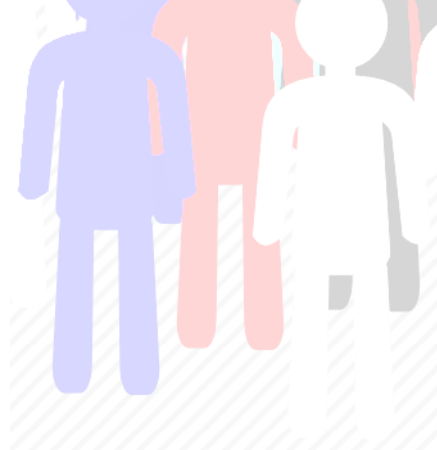
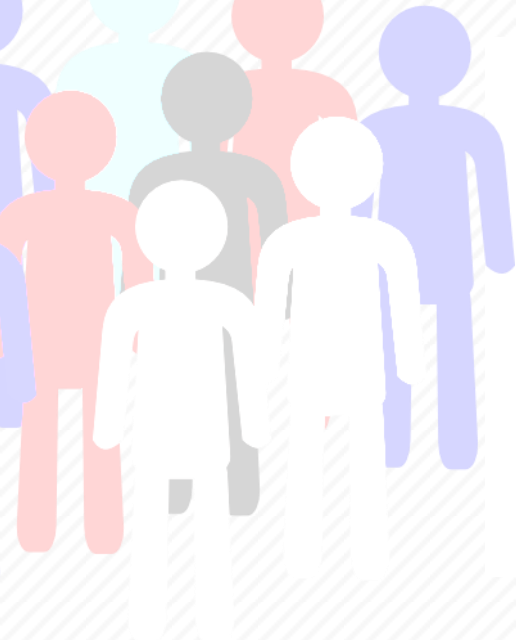
Pour une concurrence loyale, il est impératif que la convention collective soit au plus proche du RH 00077.

Préavis du 26 avril 2016, tous en grève !



L'expertise syndicale !





Pour un Nouveau



Cap Social



Force de propositions !

* Liste non exhaustive